

CHARTRE PRÉVENTION

La pérennité de notre Société exige le respect d'objectifs ambitieux dans les domaines de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Nos salariés sont notre capital le plus précieux, par conséquent la sécurité ne doit pas être considérée comme une démarche supplémentaire, mais comme un objectif majeur accompagnant tous nos projets.

Dans cette perspective, je m'engage à mobiliser les moyens nécessaires pour appliquer une politique PREVENTION dont le déploiement se fera sur 4 axes :

- La prise en compte de nos risques majeurs et notamment le risque routier
- Un engagement des managers dans la mise en œuvre du plan d'actions prévention
- Une culture juste et la valorisation des bonnes pratiques

Notre démarche s'inscrit dans le respect des textes réglementaires et autres exigences des parties intéressées mais aussi dans les valeurs du Groupe EIMI.

Mon engagement sera relayé par les Directeurs de pôles ainsi que le responsable QSSE et les membres du SSCT pour impliquer tous les niveaux hiérarchiques dans la prévention.

Valorisons une Sécurité réglée et gérée avec l'objectif que les collaborateurs puissent intégrer une **Culture Sécurité Responsable** en participant activement aux retours d'expériences ainsi qu'aux remontées terrain.

Le 01 avril 2026 à Metz,

Le Directeur général
Éric SCHUSTER

